



## **Appel du comité de soutien aux Assignés de Montigny**

**Le mardi 25 novembre 2014 à 14h aura lieu au Tribunal de Grande Instance de Versailles, le jugement des Assignés de Montigny-le-bretonneux.**

Si, comme nous, vous êtes convaincu que les principes démocratiques doivent rester supérieurs aux intérêts économiques et si, comme nous, vous voulez dénoncer ces méthodes d'intimidation scandaleuses ... venez soutenir par votre présence lors de l'audience (pas de manifestation prévue) les Assignés !

**Rendez-vous le 25 novembre janvier à partir de 13h45  
devant le Tribunal de Grande Instance 5, place André Mignot à Versailles.**

Bref résumé du dossier :

En 2010 la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines signe un Partenariat Public Privé avec la société VELOPOLIS pour la construction d'un vélodrome et d'un complexe immobilier à l'entrée de la base de loisirs régionale de Saint-Quentin en Yvelines.

Neuf citoyens de Montigny le Bretonneux (soutenus par le collectif «Vélodrame») déposent plusieurs recours contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le permis de construire devant le tribunal administratif de Versailles. En juin 2011, le tribunal administratif de Versailles statuant en référé n'a pas suspendu le PLU laissant ainsi le chantier continuer en attendant le jugement sur le fond. L'audience a eu lieu en juin 2013 et la notification du jugement nous est défavorable.

En 2011, alors que la justice ne s'était pas prononcée sur le fond du dossier, la société VELOPOLIS a assigné ces neuf habitants de Montigny-le-Bretonneux devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles en réclamant une somme globale de 3,7 millions d'euros de dédommagement pour des pertes estimées à venir.

Pour nous, comme le prouve le montant exorbitant demandé à ces particuliers, il s'agit avant tout pour la société VELOPOLIS de faire pression afin d'obtenir leur désistement, déniaient ainsi aux citoyens le droit, pourtant élémentaire, de demander que justice soit rendue. Ces méthodes d'intimidation sont contraires aux principes démocratiques et visent à empêcher toute opposition des citoyens qui puisse contrecarrer les intérêts privés de quelques uns.

Pourtant courageusement six des assignés ont décidé de poursuivre leur action en justice pour défendre l'intérêt collectif, malgré cette menace qui pesait sur eux et qui engage leur vie privée.

Le 25 novembre 2014 aura lieu l'audience du Tribunal de Grande Instance.

S'il en est une, c'est la date où nous devons manifester notre soutien aux assignés !

**Pour nous contacter :**

par courriel : [soutien-assignes@velodrame.org](mailto:soutien-assignes@velodrame.org) , par téléphone au 06 51 20 06 07  
ou en ligne sur : <http://velodrame.org>